**Fiche pour les formations qui mènent à un métier en pénurie   
Bruxelles Formation**

Cette fiche explique comment s’inscrire à une formation via Bruxelles Formation, les démarches à suivre, ainsi que les coordonnées utiles pour obtenir de l’aide.

**Qu’est‑ce qu’une formation qui mène à un métier en pénurie ?**

Les formations reliées à des métiers en pénurie mènent à des métiers pour lesquels il existe une forte demande de travailleurs à Bruxelles.

Démarrer une telle formation avant le 01/01/2026 peut permettre, à certaines conditions, de se former tout en conservant, jusqu’à la fin de la formation, ses allocations de chômage ou ses allocations d’insertion.

(Pour de plus amples informations à ce sujet, voir la fiche T58 de l’ONEM  
« Vous êtes un chômeur indemnisé dans le cadre des mesures transitoires et vous souhaitez suivre des études, une formation ou un stage ?)

**Comment identifier les formations qui mènent à un métier en pénurie ?**

Ces formations sont identifiables sur le site de Bruxelles Formation. Pour des raisons de communication, ces formations sont nommées, sur le site, formations qui mènent à des métiers qui recrutent.

L’information est accessible via le lien suivant : <https://www.bruxellesformation.brussels/blog/reforme-de-la-reglementation-du-chomage-formations-metiers-qui-recrutent/>

**Comment s’inscrire à une formation ?**

* Définir votre projet professionnel, soit de manière autonome, soit avec l’aide d’un conseiller à la Cité des Métiers, dans une Mission Locale, dans une antenne d’ACTIRIS.
* Consulter le catalogue de Bruxelles Formation pour identifier la formation qui répond le mieux à votre besoin d’acquisition de compétences et les centres qui la proposent.
* Participer à une séance d’information (souvent obligatoire) pour connaître les conditions d’accès, la durée et l’organisation de la formation.
* Passer les tests de sélection et/ou entretiens de motivation (selon les processus de recrutement et les prérequis de la formation).
* Si vous avez reçu une réponse positive sur votre entrée en formation, finaliser l’inscription en formation avec le centre de formation, avec la carte d’identité et éventuellement le formulaire A15 d’ACTIRIS.
* NB : un parcours de formation se compose souvent de plusieurs étapes successives. Si vous avez reçu une réponse négative quant à votre entrée en formation, revenez vers la Cité des Métiers afin d’être réorienté.e Si une formation de préparation à l’entrée en formation qui mène à un métier qui recrute vous a été conseillée, suivez ce conseil et démarrez au plus vite votre parcours de formation.
* La dispense de disponibilité auprès d’ACTIRIS est accordée automatiquement dès signature du contrat de formation si la formation est une formation d’au moins 4 semaines et d’au moins 20h/semaine.

**Coordonnées utiles**

**Bruxelles Formation**

📞 numéro gratuit : 0800 555 66 (Lun–Ven de 8h30 à 17h15)

📧 Email : info@bruxellesformation.brussels

🌐 Site web: [www.bruxellesformation.brussels](http://www.bruxellesformation.brussels)  
 (vous y trouverez le catalogue des formations)

**EFP /** **sfpme**

📞 Téléphone : 0800 85 210

📧 Email : [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

🌐 Site web: [www.efp.be/a-propos/sfpme](https://www.efp.be/a-propos/sfpme-le-monde-de-lrentreprise-1/)

📍 Adresse : Rue de Stalle 292B, 1180 Bruxelles